

Objectifs et mandat

7 mai 1992

10 mai 1992

Le mandat de la Commission d'enquête sur la violence sexuelle et sexuelle contre les enfants est de déterminer les causes de la violence sexuelle et sexuelle contre les enfants, de déterminer les besoins des victimes et des auteurs de violence sexuelle et sexuelle contre les enfants, et de recommander des mesures pour prévenir la violence sexuelle et sexuelle contre les enfants et pour protéger les victimes et les auteurs de violence sexuelle et sexuelle contre les enfants.

Le mandat de la Commission d'enquête sur la violence sexuelle et sexuelle contre les enfants est de déterminer les causes de la violence sexuelle et sexuelle contre les enfants, de déterminer les besoins des victimes et des auteurs de violence sexuelle et sexuelle contre les enfants, et de recommander des mesures pour prévenir la violence sexuelle et sexuelle contre les enfants et pour protéger les victimes et les auteurs de violence sexuelle et sexuelle contre les enfants.

Le mandat de la Commission d'enquête sur la violence sexuelle et sexuelle contre les enfants est de déterminer les causes de la violence sexuelle et sexuelle contre les enfants, de déterminer les besoins des victimes et des auteurs de violence sexuelle et sexuelle contre les enfants, et de recommander des mesures pour prévenir la violence sexuelle et sexuelle contre les enfants et pour protéger les victimes et les auteurs de violence sexuelle et sexuelle contre les enfants.